

DÉPARTEMENT
DE LA DORDOGNE

COMMUNE DE BEAUREGARD DE TERRASSON

ARRONDISSEMENT
DE SARLAT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2025

CANTON
Haut-Périgord Noir

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13 (1 pouvoir)

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de BEAUREGARD DE TERRASSON (Dordogne), dûment **convoqué le 2 juillet 2025**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Monsieur Jean-Paul LACOMBE, Monsieur Daniel CREDEVILLE, Madame Catherine BAPTISTE, Monsieur Michel CHOUZENOUX, Madame Micheline ALLEMANDOU, Madame Aurélie LACOMBE, Monsieur Roger DENDONCKER, Monsieur Christophe GRAND, Monsieur Pierre DUCELLIER, Monsieur Fabrice FRADIN, Monsieur Alain MASSY.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame Monique PUYGAUTHIER à Monsieur Lionel ARMAGHANIAN.

Excusés sans pouvoir : Madame Meggie PONS, Monsieur Tony PEYTAVY,

Secrétaire de séance : Madame Catherine BAPTISTE

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est bien atteint. Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2025.

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 5 juin 2025. Aucune correction n'est à apporter sur le procès-verbal.

II. Compte rendu réunions et commissions.

Le 16/06 Monsieur le Maire a participé à une réunion concernant le chantier de la nouvelle classe en présence du maître d'œuvre et de Michel CHOUZENOUX. Problèmes persistants avec une seule entreprise. Reste le radiateur à poser par le chauffagiste au secrétariat de mairie. L'ensemble des prestations prévues au marché, dans les différents lots, sont terminées et les travaux ont donc été réceptionnés.

Monsieur le Maire donne la parole à Aurélie LACOMBE qui a assisté au conseil d'école le 26/06.

- Effectif prévisionnel à la rentrée de septembre 2025 de 59 élèves : 9 en Petite Section, 7 en Moyenne Section, 7 en Grande Section, 5 en CP, 13 en CE1, 9 en CE2, 3 en CM1, et 6 en CM2
- Nous ne savons pas encore qui sera titulaire du poste de direction et enseignera en classe de maternelle l'an prochain. Toutefois, la remplaçante actuelle de Mme SPINELLI a obtenu un poste dans une autre école.
- Sorties scolaires : Visite des trois classes de Lascaux IV. Les classes des cycles 2 et 3 sont allées à Bordeaux le 3 juillet pour visiter le musée d'Aquitaine et réaliser un Rallye Street art dans la ville. Le même jour les maternelles se sont rendus à la réserve zoologique de Calviac.

- Projets pédagogiques et artistiques : réalisation d'une mosaïque de bouchons par les élèves de cycle 1 sur un panneau, sous leur préau. Réalisation d'une fresque murale par les élèves de cycle 2 et 3, dans la cour avec l'intervention d'un graffeur sur le thème du développement durable.
- Les enseignantes ont remercié la municipalité pour les travaux réalisés : rafraîchissement du mur en blanc avant la réalisation de la fresque, aide au déménagement de la classe de cycle 3, révision de tout le matériel informatique et connexion du photocopieur.
- Pour faire face à la vague de canicule les enfants ont été accueillis dans les classes climatisées (les primaires dans la nouvelle classe et les maternelles dans la salle multi-activités). De même en raison des conditions météorologiques, le spectacle de fin d'année et la kermesse organisée par l'association des Parents d'Elèves initialement prévus le 20/06 ont été reporté au 26/06.

Pour faire suite à la consultation en procédure adaptée lancée le 16 mai 2025 dans le cadre de la viabilisation du lotissement la Grande Terre, pour une remise des offres le 12 juin 2025, Monsieur Jeante (bureau d'études ING MO) est venu présenter le 02/07 son rapport d'analyse des offres.

Monsieur le Maire donne la parole à Catherine BAPTISTE qui a réuni le 02/07 les membres de la commission communication afin de préparer le flash info.

Monsieur le Maire et Daniel CREDEVILLE ont participé au comité syndical du SIRTOM le 07/07

- Travaux de réaménagement des déchèteries de St Pantaléon de Larche pour un montant de 430 000 € HT et de Lubersac pour un montant de 292 000 € HT,
- Acquisition d'un véhicule de lavage pour un montant de 575 670 € HT
- Conclusion d'une convention pour collecte des pneumatiques en déchèteries

Monsieur le Maire rapporte l'ordre du jour du Conseil Communautaire auquel il a assisté à Hautefort le 07/07

- Modification des statuts de la Communauté de communes afin de prendre la compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »
- Création d'un service de mise à disposition de véhicules en « autopartage » à Terrasson et Thenon via une application de réservation en ligne.
- Mise en place d'un service de location longue durée, sur réservation, d'une flotte de 10 vélos à assistance électrique

III. Travaux en cours : bâtiments, voirie et réseaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHOUZENOUX qui fait part des travaux réalisés par les agents communaux : tonte, arrosage, réfection suite à diverses détériorations au stade (WC vandalisés, main-courante tordue, portail d'accès aux déchets verts). Pose de 4 tonnes d'enrobé à froid afin de reboucher les rives de routes et nids de poule. Réfection de la peinture de l'agence postale.

Michel CHOUZENOUX informe les membres du conseil municipal qu'un stagiaire, en reconversion professionnelle, est actuellement accueilli au service technique pendant 3 semaines. Une convention de stage a été conclue avec l'établissement de Clairvivre.

IV. Inauguration des équipements et bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle que le Samedi 30 août à 10 h 30 la municipalité organisera l'inauguration de la nouvelle classe, de la cour de l'école désimperméabilisée, de la salle du Conseil et des Mariages, de l'aire de jeux et de l'éclairage public. Le point de rendez-vous est fixé rue de la Garenn. Les discours des différents intervenants seront prononcés dans la cour de l'école. Les cartons d'invitation seront envoyés dans les prochains jours. A l'issue de la cérémonie, il sera remis à M. Guy Bouissou la médaille de Commandeur de la Légion d'Honneur. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec un traiteur pour l'organisation de l'apéritif déjeunatoire.

V. Questions diverses

Passage d'une étape du Tour du Limousin le 20 août prochain : Jean-Paul LACOMBE demande aux élus qui pourraient être présent le long du parcours de 13h30 à 15h30.

DELIBERATIONS

✚ **DELIBERATION N° 2025-07-01 : convention de modernisation du parc d'éclairage public Phase 2 « 100% LED »**
Votants : 13 Pour : 13

La Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil européen du 8 juin 2011 limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques va entraîner la fin de la commercialisation des ampoules traditionnelles (SHP, Iodure métallique...) en 2027.

Face à ce constat et pour donner suite aux évolutions réglementaires et technologiques introduites par l'arrêté du 27 décembre 2018, le SDE 24 a établi dans la continuité de la convention phase 1 (résorption de la vétusté), une seconde convention « phase 2, 100 % LED » adaptée aux besoins des communes en matière d'éclairage public.

La convention « phase 2, 100 % LED » offre également à la collectivité la possibilité de réduire le nombre de points lumineux et d'ajuster la température de couleur des LED pour les foyers positionnés dans des zones spécifiques (<2700 K).

Dans la continuité de la refonte du Règlement d'Intervention, le SDE 24 propose aujourd'hui à l'ensemble des communes une convention adaptée à leurs besoins propres en matière d'éclairage public, afin de les accompagner dans la modernisation de leur parc, avec pour finalité, des économies d'énergie, et donc un allègement des leurs factures d'électricité pour ce poste.

Cette convention vous est aujourd'hui proposée sur les bases suivantes :

- Réflexion de la commune sur la rationalisation du parc et des horaires de fonctionnement,
- Estimation des travaux à réaliser et des économies d'énergie correspondantes,
- Définition d'un plan (pluriannuel) de travaux et engagement réciproque sur un montant (annuel) de travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de supprimer les points lumineux de mise en valeur du patrimoine communal encastrés au sol (façade mairie, façade église, Place du Marchadial et monument aux morts), soit 22 points lumineux
- de retenir une durée de réalisation des travaux de 3 années et de démarrer ces travaux au 2^{ème} semestre 2026,
- Montant annuel estimatif des travaux : 15 277.67 € HT
- Provision budgétaire estimative annuelle moyenne de 9 166.67 € HT pour **LA COMMUNE** (variation annuelle tolérée de 20 %)
- d'autoriser le Maire à signer la convention de modernisation du parc d'éclairage public phase 2 « 100 % LED » avec le SDE 24.

✚ **DELIBERATION N° 2025-07-02 : attribution du marché de viabilisation du Lotissement la Grande Terre**
Votants : 13 Pour : 13

Vu la délibération n°2023-06-002 en date du 1^{er} juin 2023 décidant de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'études ING & MO de CENAC ET SAINT-JULIEN (24250) dans le cadre de la création du lotissement la grande terre

Considérant que le lotissement est découpé en 3 tranches de travaux.

Vu la délibération n°2025-04-15 en date du 1^{er} avril 2025 autorisant Monsieur le Maire à signer un avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le bureau d'étude ING & MO, correspondant à la première tranche de travaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 16 mai 2025 pour une remise des offres le 12 juin 2025 à 12h00. Il s'agit d'un marché non alloti correspondant à la première tranche de travaux, soit 10 lots. Le marché comporte une tranche ferme (viabilisation du lotissement) et une tranche optionnelle (réseau assainissement)

Les critères de jugement étaient les suivants :

- 60 % : Prix
- 40 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de viabilisation du lotissement communal de 10 lots « La grande terre » à l'entreprise Lagarde et Laronze sise à TERRASSON-LAVILLDIEU pour un montant de 161 920.20 € HT (hors tranche optionnelle).

✚ **DELIBERATION N° 2025-07-03 : achat mobilier et équipement de la salle du Conseil** *Votants : 13 Pour : 13*

Considérant que les travaux de la nouvelle salle des mariages et du conseil sont à présent terminés, il convient de l'équiper en mobilier.

Monsieur propose d'acquérir 4 tables couleur hêtre de 180 cm x 80 cm et 2 plateaux demi-rond ainsi que 20 chaises.

Monsieur le Maire propose également de remplacer le pupitre très abîmé et de le personnaliser avec le blason de la commune. De même, il propose l'achat de divers drapeaux et rubans d'inauguration en vue de la manifestation qui sera organisée le 30 août prochain.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises consultées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de retenir l'offre de la société Adequat pour un montant HT de 2 193.70 €, soit 2 632.44 TTC.
- décide de choisir l'offre de la société Manufacture des drapeaux Unic, pour un montant HT de 1 592.42, soit 1 910.90 TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis avec ces sociétés.

✚ **DELIBERATION N° 2025-07-04 : attribution d'une gratification de stage**

Vu la convention de stage signée entre la commune et L'établissement de réadaptation professionnelle de Clairvivre le 27 juin 2025 dans le cadre d'une mise en situation en milieu professionnel.

Considérant que la commune accueille M. Kévin BRUNEL du 07.07.2025 au 25/07/2025 au service technique, soit pour une durée de trois semaines.

Considérant l'engagement dont fait preuve M. BRUNEL et la qualité des tâches accomplies

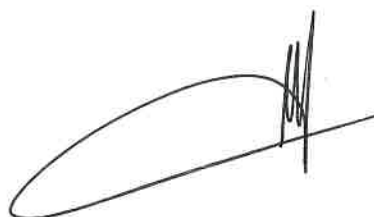
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une gratification de 50 euros par semaine de stage à M. Kévin BRUNEL, soit 150 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette proposition à l'unanimité et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

La secrétaire de séance
Catherine BAPTISTE



Le Maire
Lionel ARMAGHANIAN



Approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 7 octobre 2025

Publié sur le site internet de la commune le 9 octobre 2025